



*CONCILIER LES IMPÉRATIFS FINANCIERS  
ET LES OBJECTIFS DE FORMATION*

**Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur  
le document de consultation du Comité consultatif  
sur l'accessibilité financière aux études intitulé  
*Vers une accessibilité financière  
à la réussite d'un projet d'études***

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	1
---------------------------	---

### MISE EN SITUATION

- L'importance d'une main-d'œuvre compétente, spécialisée et disponible pour le développement des entreprises ..... 2
- Problèmes observés sur le marché du travail ..... 2

### SOLUTIONS

- À chacun ses talents – la valorisation des programmes d'enseignement secondaire professionnel et collégial technique..... 3
- L'augmentation du financement des universités québécoises par une hausse des frais de scolarité..... 4
- Soutenir les étudiants dans leur réussite vers l'insertion professionnelle ..... 7

<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	9
------------------------------	---

### ANNEXES

Tableau 1 :	Recettes des universités et des collèges, 2002
Tableau 2 :	Part des frais de scolarité des étudiants de premier cycle dans les dépenses de fonctionnement général des universités, Québec et régions du Canada (en dollars courants), 2001-2002
Note explicative :	Augmentation des frais de scolarité et réaffectation des surplus dégagés

\*\*\*\*\*

À titre de partenaire du milieu socioéconomique québécois et de porte-parole du milieu des affaires, c'est avec grand intérêt que le Conseil du patronat du Québec (CPQ) répond à l'invitation du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études de formuler des commentaires sur son document de consultation *Vers une accessibilité financière à la réussite d'un projet d'études*. Dans le présent mémoire, le CPQ expose ses positions au regard de la réussite de projets d'études visant l'insertion socioprofessionnelle. Il évalue la contribution financière de l'État pour permettre à chacun, selon ses aptitudes, de poursuivre une formation. Ainsi, le CPQ participe au débat sur les questions relatives au principe d'égalité d'accès, aux droits de scolarité et à l'aide compensatoire accordée aux étudiants à temps plein dans le programme de prêts et bourses. Il espère que les pistes de solution dégagées dans les prochaines pages seront utiles aux travaux du comité, et il souhaite contribuer à des échanges de vue positifs et fructueux en la matière.

## **AVANT-PROPOS**

Au Québec, le succès des entreprises et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée constituent deux réalités indissociables. Depuis un certain temps déjà, la main-d'œuvre qualifiée se révèle de plus en plus rare pour les entrepreneurs. Il s'agit, d'ailleurs, d'une préoccupation de plus en plus pressante qui ressort des évaluations du climat socioéconomique menées par le CPQ auprès de ses membres au cours des dernières années. S'assurer que tous les étudiants puissent acquérir une formation appropriée devient donc avantageux pour tous. Dans son programme d'action 2002-2003 intitulé *Pour bâtir un Québec prospère*, le CPQ écrit : « (l)'éducation et la formation représentent la pierre angulaire sur laquelle le Québec doit faire reposer la croissance de son économie. »<sup>1</sup>

## MISE EN SITUATION

### **L'importance d'une main-d'œuvre compétente, spécialisée et disponible pour le développement des entreprises**

Le CPQ est d'avis que l'éducation et la formation sont désignées parmi les conditions nécessaires à l'amélioration de la productivité et du mieux-être de la collectivité. La réalité du marché du travail du XXI<sup>e</sup> siècle, avec des exigences découlant de la concurrence sur les marchés internationaux, de l'évolution de la technologie et de critères de qualité accrus, commande une main-d'œuvre bien préparée, instruite et compétente. Ce profil hérite d'abord et avant tout de l'acquisition de connaissances, de la formation et du perfectionnement.

Logiquement, le terrain le plus fertile pour la formation de cette main-d'œuvre qualifiée, si essentielle au développement de la collectivité, demeure le système éducatif. Le CPQ considère que les institutions d'enseignement québécoises, qui forment les jeunes étudiants, se situent à la source même de ce potentiel de main-d'œuvre qualifiée; par conséquent, elles contribuent activement à la croissance de l'économie et, ainsi, au niveau de vie de la collectivité.

### **Problèmes observés sur le marché du travail**

#### *L'impopularité des métiers*

Le fait que les différents intervenants (directs ou indirects) du milieu du travail prennent conscience de l'importance de former de bons travailleurs n'empêche malheureusement en rien certains déséquilibres. Ainsi, bien que des perspectives de carrière intéressantes s'offrent aux étudiants qui optent pour les formations secondaire, professionnelle et collégiale technique, il n'en demeure pas moins qu'elles demeurent moins populaires.

### La charge des frais de scolarité

Le CPQ reconnaît le principe de l'égalité des chances se manifestant par la volonté de l'État de lever les obstacles financiers qui empêchent l'accès aux études. Il affirme que la collectivité retirera de bons avantages sur son investissement en soutenant la formation d'une main-d'œuvre qualifiée au moyen de son système d'éducation. Cependant, si l'importance de l'investissement en éducation est reconnue d'emblée, il faut aussi admettre que tout le monde doit contribuer à sa juste part.

### L'abandon scolaire

Force est de constater également un taux d'abandon scolaire très élevé. Il devient important, dès lors, d'évaluer l'impact du financement des études sur la motivation des étudiants à demeurer sur les bancs d'école. Le phénomène de l'abandon scolaire, qui abaisse le taux de diplomation, réfrène l'accroissement de la productivité et, par transition, l'accroissement du bien-être collectif.

## **SOLUTIONS**

### **À chacun ses talents – la valorisation des programmes d'enseignement secondaire professionnel et collégial technique**

C'est une réalité au Québec : une forte demande persiste sur le marché du travail pour des diplômés en formation secondaire professionnelle et technique, mais l'offre n'y est pas concurrente. Des efforts doivent être déployés afin de valoriser ces programmes et les carrières qui en découlent. Le CPQ croit qu'une révision du support financier aux étudiants des programmes secondaire professionnel et collégial technique contribuerait à faire augmenter le taux d'accès à ces niveaux d'études (en 2000-2001, ces taux étaient de 16,7 % pour le secteur secondaire professionnel et de 18,8 % pour le secteur collégial technique).

Puisque les clientèles – et donc les besoins – varient d’un programme de formation à un autre (par exemple, une majorité d’adultes composent la cohorte étudiante au niveau secondaire professionnel), le CPQ considère qu’une aide financière plus souple, plus caractéristique à chaque programme de formation, serait de mise. Simultanément, le gouvernement devrait poursuivre une promotion soutenue des programmes aux niveaux secondaire professionnel et collégial technique. Ainsi, les étudiants potentiels détiendraient plus d’information et disposeraient de plus de temps pour procéder à leur choix respectif.

Le système gouvernemental de prêts et bourses nécessite un ajustement afin d’attirer les cohortes étudiantes vers ces programmes. Les dirigeants d’entreprise, de concert avec le ministère de l’Éducation, doivent aussi participer à l’effort de valorisation. Somme toute, ne sont-ils pas les premiers à bénéficier de la constitution d’un bassin élargi de main-d’œuvre qualifiée? En reconnaissant la valeur des diplômes d’études professionnelles et techniques, l’entreprise privée fait ainsi la promotion active de ces programmes auprès d’étudiants potentiels. Parallèlement, une plus grande intégration du milieu privé aux programmes de formation (par exemple, l’ajout de stages rémunérés en milieu de travail) permettrait à l’étudiant d’apparier théorie et pratique tout en recevant un salaire.

### **L’augmentation du financement des universités québécoises par une hausse des frais de scolarité**

Comme le CPQ l’a mentionné précédemment, un système éducatif efficace est primordial, car il constitue la pierre angulaire de la formation des travailleurs qualifiés, qui permettent aux entreprises de demeurer concurrentielles. Les universités représentent un milieu important de savoir et un transfert de connaissances significatif s’y opère constamment. Ce bouillonnement d’activités intellectuelles favorise ainsi l’innovation qui, à son tour, stimule la recherche et le développement (R-D). Cette dernière revêt une importance toute particulière quand on sait que la bonne santé de notre économie en est tributaire en partie. Or, comme c’est par les universités que transite une grande partie du savoir, il est capital de rassembler les conditions propices à l’éclosion de nouvelles idées.

Malheureusement, le sous-financement touchant le réseau universitaire québécois ralentit la recherche et le développement. D'où provient-il exactement? Au premier abord, après une comparaison attentive des sources de revenus pour l'ensemble des provinces canadiennes, il ressort un aspect troublant : la faible contribution financière des étudiants québécois. Au Canada, la moyenne des frais de scolarité annuels des étudiants de premier cycle pour l'année scolaire 2002-2003 a été de 3 733 \$. Le Québec occupait le dernier rang des provinces à ce chapitre, avec une contribution annuelle moyenne de 1 851 \$ (à titre comparatif, ces frais s'élevaient à 3 165 \$ en Colombie-Britannique, 4 634 \$ en Ontario et 5 214 \$ en Nouvelle-Écosse).

En conséquence, la contrepartie de cette situation consiste en une plus grande part du financement des institutions d'enseignement assumée par l'État. Ainsi, en 2002, 59,9 % des recettes des universités et des collèges québécois provenaient de transferts du gouvernement provincial. Pendant ce temps, en Ontario, Queen's Park contribuait pour seulement 37,1 % des revenus de ces établissements d'enseignement. La moyenne de financement provincial pour l'ensemble des provinces canadiennes se situait, quant à elle, à 46,8 %. Puisque, par souci d'équité, le gouvernement fédéral transférait des sommes équivalant à environ 7 % des recettes des universités dans chacune des provinces (voir tableau 1 en annexe), les fonds provinciaux constituaient donc le principal avoir pour compenser les revenus.

Cette situation impose une pression supplémentaire pour le gouvernement du Québec, et on ne peut ignorer, de ce fait, le rôle que les étudiants ont à jouer dans le processus de financement du système universitaire. En 2001-2002, la part des frais de scolarité des étudiants de premier cycle dans les dépenses de fonctionnement des universités québécoises représentait 15,4 %. Ce constat est saisissant si l'on considère que la moyenne canadienne se situe plutôt à 29,9 %, soit près du double de celle du Québec. La contribution des étudiants ontariens aux coûts de fonctionnement atteint, pour sa part, près de 39,5 %, soit plus de deux fois et demie celle des étudiants québécois (voir tableau 2 en annexe).

Le CPQ est d'avis qu'après six ans de gel des frais de scolarité, le système d'éducation au Québec ne peut plus se permettre le luxe de faire fi de l'inflation et de l'augmentation encore plus substantielle du coût de l'enseignement. Les données le démontrent : le Québec emprunte, à l'heure actuelle, un chemin qui l'éloigne du peloton de tête dans la course au financement pour son réseau universitaire.

Selon Statistique Canada :

« En 1999-2000, les frais de scolarité représentaient 16 % des recettes totales des universités, comparativement à 9 % en 1989-1990. »<sup>2</sup>

Au cours de la dernière décennie, au Canada, la part des frais de scolarité dans les recettes totales des universités a donc augmenté significativement. Plus que jamais, la contribution des étudiants sera nécessaire au maintien d'un niveau de financement acceptable pour notre système éducatif. Malheureusement, on peut légitimement supposer que le Québec n'a pas suivi cette tendance puisque, de 1993-1994 à 2002-2003, les frais de scolarité dans la province n'ont augmenté que de 19,4 %<sup>3</sup>, alors qu'au Canada, pendant la période 1995-1996 à 2000-2001, les dépenses de fonctionnement des universités ont augmenté de 32,7 %.<sup>4</sup>

En somme, un écart considérable est observé en matière de financement universitaire entre le Québec et la moyenne canadienne, et aucun doute n'est maintenu au fait que la tendance à la hausse des coûts s'accompagne très mal d'un gel des frais. Il en découle que, au cours des prochaines années, les frais de scolarité universitaires devraient être augmentés pour que la moyenne québécoise rattrape graduellement la moyenne canadienne. En contrepartie, si la contribution des étudiants québécois par les frais de scolarité doit être revue à la hausse, le CPQ est d'avis que le système de prêts et bourses du Québec doit être modifié ou bonifié.

## Soutenir les étudiants dans leur réussite vers l'insertion professionnelle

Concurremment à l'augmentation graduelle des frais de scolarité, il faut s'assurer que les étudiants du Québec demeurent sur les bancs d'école, qu'ils poursuivent leurs études avec succès, et qu'ils réussissent leur insertion socioprofessionnelle. À cette fin, le CPQ plaide pour un support accru aux étudiants dans leur cheminement scolaire. Concrètement, ce support devrait se traduire par une bonification des sommes allouées dans le programme de prêts étudiants, et par une réévaluation des processus d'attribution et de remboursement des prêts. Enfin, il est essentiel de favoriser la mise en place de programmes travail-études (système coopératif).

### a) Augmentation des sommes allouées aux prêts étudiants :

Le CPQ croit qu'une bonification des sommes forfaitaires accordées aux étudiants dans le programme de prêts serait appropriée. En gardant à l'esprit que les frais de scolarité dans les universités sont peu élevés et qu'une augmentation s'impose, des prêts plus substantiels seraient sans doute bienvenus chez les étudiants qui comptent déjà sur ce type de soutien financier.

### b) Cibler les clientèles démunies :

C'est encore parmi la population à faible revenu que l'on trouve au Québec le plus faible taux de diplomation. Il faut augmenter le bien-être de cette partie de la population par une formation accrue et adaptée aux aptitudes variées. Pour ce faire, les programmes d'aide financière aux études doivent cibler plus particulièrement les groupes socio économiques qui nécessitent une aide soutenue.

c) **Assortir le versement des prêts et bourses à une obligation de réussite :**

La performance dans les études doit être encouragée, car dans le système actuel, il est possible pour certaines personnes de prolonger indûment leurs études, sans avoir à rembourser leurs prêts. Ainsi, l'allocation de ceux-ci devrait être accompagnée d'une obligation de réussite qui sensibiliserait davantage les étudiants à la valeur réelle de leurs études. Au moyen de leurs efforts d'apprentissage, les étudiants seraient alors directement responsables du succès du financement de leurs études.

d) **Assouplir les conditions de remboursement :**

Même si des règles plus claires devraient être observées quant à la condition de réussite pour le remboursement, le CPQ est d'avis que les modalités de base de remboursement des prêts étudiants gagneraient à être assouplies. La totalité des bénéficiaires de prêts auraient ainsi l'opportunité de maximiser l'attribution de leurs ressources financières et de garantir le succès de leurs études.

e) **Favoriser la mise en place de programmes travail-études (système coopératif) :**

Les programmes coopératifs permettent aux étudiants d'aller chercher de la formation et de l'expérience en milieu de travail. Les entreprises y trouvent également leur compte, car l'embauche de stagiaires - une main-d'œuvre plus mobile - leur procure des occasions de jauger les perspectives de recrutement sur le marché de l'emploi. Les programmes travail-études constituent une véritable manne pour les étudiants qui, s'ils sont rémunérés, ont la chance inestimable de se financer tout en bénéficiant d'une formation.

## RECOMMANDATIONS

L'objet de ce mémoire est de soumettre des idées qui permettront d'améliorer l'efficacité du système d'aide financière pour favoriser la réussite du projet d'études. Après s'être penché sur la question, le CPQ en vient à la conclusion que les liens entre les mesures de soutien financier et la réussite d'un projet d'études sont très étroits et, qu'à ce titre, le système d'aide financière aux études devrait être en mesure de fournir plus de ressources, de façon encore plus ciblée, aux personnes qui en ont besoin.

Cependant, les coûts de l'éducation vont grandissants et le CPQ est d'avis que les étudiants, particulièrement au niveau universitaire, devraient être sensibilisés au phénomène. Au Québec, une solution au problème de financement des universités se trouve dans l'augmentation des frais de scolarité, qui sont les plus bas au pays. Le niveau actuel des frais de scolarité universitaires au Québec est un non-sens puisque les coûts par élève pour le système d'éducation sont à peu près les mêmes dans chacune des provinces.

Le CPQ recommande que le gouvernement fasse en sorte d'augmenter les frais de scolarité universitaires de façon à ce que la moyenne au Québec soit équivalente à celle du Canada. Cette mesure assurerait des recettes supplémentaires brutes de 218 millions de dollars pour les universités. Afin de préserver pour tous l'accessibilité aux études universitaires, la somme maximale du prêt de l'aide financière aux études serait bonifiée de façon à ce que le revenu disponible des étudiants couvre la même proportion des coûts reliés aux études qu'auparavant.

Cette dernière mesure laisserait aux universités un surplus net en recettes de plus de 92 millions de dollars qui pourraient être réinvestis dans le réseau. Cela correspondrait à une augmentation d'environ 5,2 % du budget de dépenses des universités. Ainsi, on augmenterait de près de 100 millions de dollars les ressources du réseau universitaire, tout en garantissant aux étudiants un revenu disponible couvrant la même proportion des dépenses (voir la note explicative en annexe pour tous les détails).

L'objectif du CPQ est d'améliorer la situation des universités québécoises. Il est clair que la dernière recommandation, ayant pour effet de dégager des sommes supplémentaires pour le financement, respecte cet objectif. Les étudiants, pour leur part, ne perdent rien puisque les sommes provenant de l'augmentation des frais de scolarité sont, soit réinjectées dans le réseau universitaire, soit réinvesties dans les services aux étudiants (plus précisément, dans le système d'aide financière aux études).

Le CPQ recommande de donner une plus large part de responsabilité aux étudiants universitaires dans le financement de leur projet d'études. Accroître les frais de scolarité à l'université tout en augmentant et en ajoutant de la flexibilité aux ressources financières qui émanent du programme de prêts et bourses semble constituer la solution idéale. Dans un contexte où l'augmentation simultanée du coût et de l'importance de l'éducation se confirme un peu plus chaque jour, il s'agit d'une occasion offerte aux étudiants québécois de prouver leur attachement à leur système éducatif.

## Renvois

1. CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC. *Pour bâtir un Québec prospère, Programme d'action 2002-2003 du Conseil du patronat du Québec*, Montréal, septembre 2002.
2. STATISTIQUE CANADA. « Frais de scolarité à l'université », *Le Quotidien*, le lundi 27 août 2001, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/010827/q010827b.htm>, 21 mai 2003.
3. STATISTIQUE CANADA. « Frais de scolarité à l'université – révision de données », *Le Quotidien*, le lundi 9 septembre 2002.
4. STATISTIQUE CANADA. « Finances des universités », *Le Quotidien*, le lundi 16 septembre 2002.

## Bibliographie

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES. *Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études*, Document de consultation, Québec, 2003, 102 p.

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC. *Pour bâtir un Québec prospère*, Programme d'action 2002-2003, Montréal, septembre 2002.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003, Québec, 2003.

STATISTIQUE CANADA. « Frais de scolarité à l'université », *Le Quotidien*, le lundi 27 août 2001, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/010827/q010827b.htm>, 21 mai 2003.

STATISTIQUE CANADA. « Frais de scolarité à l'université – révision de données », *Le Quotidien*, le lundi 9 septembre 2002, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/020909/q020909a.htm>, 22 mai 2003.

STATISTIQUE CANADA. « Finances des universités », *Le Quotidien*, le lundi 16 septembre 2002, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/020916/q020916b.htm>, 22 mai 2003.

STATISTIQUE CANADA. « Recettes des universités et des collèges », *Le Canada en statistiques*, [http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/educ47b\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/educ47b_f.htm), 23 mai 2003.

## ANNEXES

**TABLEAU 1****Recettes des universités et des collèges, 2002<sup>1</sup>**

	<b>Canada<sup>2</sup></b>	<b>Québec</b>	<b>Ontario</b>
	en milliers de dollars		
<b>Total des recettes</b>	<b>21 115 904</b>	<b>5 253 133</b>	<b>7 400 789</b>
	%		
Recettes de sources propres	45,9	32,5	55,8
Frais de scolarité	20,4	10,2	27,5
Transferts des autres administrations publiques	54,1	67,5	44,2
Fédérale	7,2	7,6	7,1
Provinciale	46,8	59,9	37,1
Locale	0,1	0,0	0,0
1. Au 31 mars			
2. Sauf Yukon			

Source : Statistique Canada.

**TABLEAU 2****Part des frais de scolarité des étudiants de premier cycle dans les dépenses de fonctionnement général des universités, Québec et régions du Canada (en dollars courants), 2001-2002**

Province/Ensemble	Frais de scolarité (en \$)	Dépenses de fonctionnement par étudiant (en \$)	Part des frais de scolarité dans les dépenses de fonctionnement (en %)
<b>Québec</b>	<b>1 842</b>	<b>11 916</b>	<b>15,4</b>
Canada sans le Québec	3 808	11 943	31,8
Provinces de l'Atlantique	3 866	12 143	31,8
Ontario	4 492	11 365	39,5
Provinces de l'Ouest	3 579	12 730	28,1
<b>Canada</b>	<b>3 577</b>	<b>11 938</b>	<b>29,9</b>

Sources : (1) Ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003, section 1.14.

(2) Statistique Canada.

**NOTE EXPLICATIVE**  
**AUGMENTATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ**  
**ET RÉAFFECTATION DES SURPLUS DÉGAGÉS**

**Données utiles**

- Frais de scolarité au premier cycle universitaire en 2002-2003 (moyenne)
  - Québec : 1 851 \$
  - Ontario : 4 634 \$ (2,5 fois la moyenne du Québec)
  - Canada : 3 733 \$ (2 fois la moyenne du Québec)
  - Canada sans le Québec : 3 926 \$

*Source : (Statistique Canada)*

- Effectif étudiant des universités au Québec (1<sup>er</sup> cycle, temps plein), année 2001 : 105 094

*Source : ([http://www.meq.gouv.qc.ca/publications/rap\\_annuel\\_2001-2002/rap\\_annuel2001-2002.pdf](http://www.meq.gouv.qc.ca/publications/rap_annuel_2001-2002/rap_annuel2001-2002.pdf), p.27.)*

- Bénéficiaires du régime de prêts et bourses au premier cycle universitaire en 2000-2001 : 45 988

*Source : (<http://www.afe.gouv.qc.ca/connaitre/pdf/stats2000.pdf>, p.20)*

- Prêt maximal autorisé par le gouvernement du Québec : 2 460 \$

**Revenus supplémentaires :**

- En ramenant la moyenne du Québec (1 851 \$) à celle du reste du Canada sans le Québec (3 926 \$), on augmente la moyenne des frais de scolarité au premier cycle universitaire au Québec de 2 075 \$ par étudiant.

$2\,075 \$ * 105\,094 = 218\,070\,050 \$$  (recettes supplémentaires brutes)

**En indexant les frais de scolarité à la moyenne canadienne sans le Québec, on dégagerait une somme de 218 070 050 \$.**

### Coûts supplémentaires :

- En supposant qu'une augmentation des frais de scolarité entraîne une hausse des demandes de prêts, on peut calculer le coût si on ramène le « taux de couverture » des prêts du Québec à son niveau initial :

Taux de couverture des prêts =  $\frac{\text{prêt maximal autorisé par le gouvernement}}{\text{frais de scolarité annuels moyens}}$

Taux de couverture, Québec =  $\frac{2\,460}{1\,851} = 1,32$

Taux de couverture, Québec (après indexation des frais de scolarité) =  $\frac{2\,460}{3\,926} = 0,63$

### Scénario :

**L'augmentation des frais de scolarité nous amène à un taux de couverture de 0,63 et on veut ramener ce taux au taux précédent (1,32)**

Coût :  $(3\,926 \$ * 1,32 = 5\,182,32 \$)$   
 $(5\,182 \$ - 2\,460 \$) = 2\,722 \$$

Résultat : majoration de 2 722 \$ pour le prêt maximal.

Coût total :  $2\,722 \$ * 45\,988 \text{ bénéficiaires} = 125\,179\,336 \$$

Surplus net (revenus supplémentaires – coûts supplémentaires) :

**218 070 050 \$ - 125 179 336 \$ = 92 890 714 \$ (surplus)**

Un surplus net de 92 890 714 \$ est dégagé et peut être réalloué aux dépenses de fonctionnement des universités.